

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LEUCATE

DOMAINE :
Mesures d'ordre
budgétaire et
comptable

OBJET :
Déplacement des
élus :
remboursement
des frais

Nombre de
Conseillers
Municipaux en
exercice : 27

Convocation en
date du :
18/03/2017

Affichage en date
du :

02/05/17

Transmission en
préfecture en
date du :

28/04/17

Séance du Conseil Municipal du **25 mars 2017 à 9 heures**
Le Conseil Municipal de la Commune de Leucate, légalement
convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de **M. Michel PY, Maire.**

Présents : M. Michel PY – Mme Monique CHING – M. René
CORBEFIN – M. Yves PICAREL – M. Philippe DESLOT – M. Jean
Paul SMALBEEN – M. Daniel PETIT – M. Pierre GUILLON –
Mme Christine DUPLISSY – M. Yann HERICOURT – Mme Annie
BOFFELLI – Mme Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Hamel
LAHCINI – Mme Virginie MATHELIN – M. Luca JAULENT – M. Alain
PRIVAT – Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE – Mme Nancy
PALAZZI – M. Serge PARNAUD – M. Patrice BESSON.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : **Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE et M. Patrice
MAZENS ne prennent pas part au vote.**

Procurations : Mme Louise PAPEGAY à M. Yves PICAREL –
Mme Evelyne ROUFFIA à M. Philippe DESLOT – Mme Suzanne
GRACIA à M. René CORBEFIN – M. Richard FARINES à Mme
Nathalie CHAPPERT GAUJAL – Mme Gaëlle COUSIN à Mme
Monique CHING – Mme Caroline BARBEAU à M. Lucas JAULENT –
M. Philippe MAZENS à Mme Laure Emmanuelle PHILIPPE.

Secrétaire : M. Yves PICAREL

Vu la délibération n°2015/011/4.5 du 18/12/2015 relative aux
indemnités de représentation des élus et notamment son point n°1.

Considérant que Monsieur René CORBEFIN, Adjoint au
Maire, et Madame Monique CHING – Adjointe au Maire doivent se
rendre à Nice dans le cadre des rencontres Ports, Nautisme et
Littoral du 28 au 30 avril 2017.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2017

Appréciation : *(Signature)*

**CERTIFIEE
EXECUTOIRE**

- par réception
Préfecture le :

28/04/17

**Accusé de
réception en
Préfecture du**

28/04/17

N°

208581

Il est proposé au Conseil :

► **D'accepter** le remboursement des frais liés au déplacement à Nice de Monsieur René CORBEFIN, Adjoint au Maire, et de Madame Monique CHING, Adjointe au Maire, dans le cadre des rencontres Ports, Nautisme et Littoral du 28 au 30 avril 2017.

► **D'autoriser** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches et à signer tous documents relatifs à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.M et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

A Leucate, le 25/03/2017



Le Maire,

Michel PY

REÇU EN PREFECTURE

le 28/04/2017

Application des articles L. 2121-7 et L. 2221-7 du C.G.C.T.

011-211102025-20170325-2017_024_7_10-DE